



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000969

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Bénédict CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Étaient absents : Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL François : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : E. SASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H. AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : « La forêt m'a dit ... » - Demande de subvention de la Fédération Franche-Comté Nature Environnement (FCNE)

« La forêt m'a dit ... » - Demande de subvention de la Fédération Franche-Comté Nature Environnement (FCNE)

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014	Montant prévu BP 2009 : 8 000 € Montant de l'opération : 2 000 €

Résumé :

Dans le cadre d'un programme éducatif pluriannuel (2010-2012), la Fédération Franche-Comté Nature Environnement souhaite valoriser le sentier pédagogique qu'elle a mis en place à Pouilley-les-Vignes dans le bois de la Chaille et développer des actions de sensibilisation auprès des écoles et centres de loisirs du Grand Besançon sur la thématique de la forêt (sol, faune et flore).

A ce titre, elle sollicite le Grand Besançon pour une participation financière de 20 235 € répartie sur 3 ans pour la remise en état du sentier d'interprétation et la réalisation d'animations en milieu scolaire.

La problématique abordée dans cette démarche vise à mettre en valeur le patrimoine paysager de l'agglomération et à promouvoir la connaissance des milieux, de la faune et de la flore présents sur le territoire. Toutefois, le sentier pédagogique ne sera pas utilisé pour toutes les animations en milieu scolaire, l'association privilégiant la connaissance du milieu forestier le plus proche des écoles.

Il est donc proposé de limiter la participation du Grand Besançon à la réalisation des animations en milieu scolaire et d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association au titre de l'année 2009.

I. Présentation du projet « La forêt m'a dit ... »

A/ Origine du projet

La fédération Franche-Comté Nature Environnement (FCNE) est propriétaire d'un terrain de 12 hectares dans le bois de la Chaille, situé sur la commune de Pouilley-les-Vignes.

En raison de la particularité du sol et des écosystèmes qui s'y rattachent, représentatifs de tous les types de sols et de végétation franc-comtois, FCNE a aménagé un sentier pédagogique sur ce terrain en 2000.

Fort de cet outil pédagogique qui permet aux visiteurs de se familiariser avec l'évolution de la structure du sol et la diversité animale et végétale qui s'y épanouit, FCNE souhaite aujourd'hui développer ce concept en le perfectionnant (nouveaux aménagements, renforcement de la signalétique ...) mais aussi proposer aux écoles et centres de loisirs du Grand Besançon (hors Besançon dont les écoles bénéficient déjà d'animations similaires réalisées par la Petite Ecole dans la Forêt) des actions de sensibilisation sur la thématique de la forêt.

B/ Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- valoriser le milieu forestier en permettant au plus grand nombre (scolaires, centres de loisirs, grand public, utilisateurs de la forêt ...) de le découvrir au travers d'animations thématiques,
- comprendre les liens qui existent entre les activités humaines, les paramètres économiques et la protection de la nature,
- développer des comportements éco-citoyens en apportant les connaissances nécessaires à la compréhension de ce milieu particulier.

C/ Description des actions mises en place

Le programme proposé par FCNE se déroulera sur 3 ans, de 2010 à 2012. Il s'articulera autour de :

- la **réhabilitation du sentier pédagogique** du bois de la Chaille, avec la remise en état de la signalétique, la reprise du fléchage et l'entretien du site,
- la **préparation et la réalisation d'actions de sensibilisation** auprès des écoles et des centres de loisirs du Grand Besançon : rencontre avec les enseignants et les animateurs, définition des attentes, construction des programmes d'intervention (dates, thèmes, sites d'animation, matériel pédagogique ...). A partir d'un support pédagogique existant, ces animations (3 séances d'une demi-journée par classe et par an) seront l'occasion pour les enfants de découvrir leur environnement forestier proche et d'apprendre à le préserver. A l'issue de ce programme d'animation sera organisée une rencontre festive dans le bois de la Chaille au cours de laquelle les enfants pourront partager leurs expériences et présenter les productions qu'ils auront réalisées dans le cadre de leur projet de classe. Le dispositif prévoit la sensibilisation de 10 classes en 2010, 15 classes en 2011 et 20 classes en 2012 (du CP au CM2).

D/ Budget prévisionnel de l'opération

Pour cette action, FCNE sollicite une aide financière du Grand Besançon de 20 235 €, répartie sur 3 ans.

II. Intérêt du dispositif pour le Grand Besançon - Proposition

Les enseignements et connaissances transmises dans le cadre de cette action ont pour objectifs de sensibiliser le plus grand nombre, notamment les enfants des écoles primaires, sur la présence de milieux particuliers sur le territoire de l'agglomération et de mettre en valeur le patrimoine paysager des communes du Grand Besançon.

Le sentier pédologique de la Chaille sera réaménagé pour permettre au grand public de s'informer sur l'écosystème forestier. Il sera également utilisé par les quelques classes situées à proximité, FCNE privilégiant la connaissance des milieux boisés les plus proches des élèves. En conséquence, le réaménagement du sentier du Bois de la Chaille ne constitue pas ici une plus-value pour la diffusion du savoir dans les écoles du Grand-Besançon.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'adhérer à cette démarche de manière partielle, en limitant la participation du Grand Besançon à la réalisation d'animations en milieu scolaire. Pour cette action, il est proposé d'attribuer une subvention de 2000 € permettant à l'association de préparer les animations qui auront lieu dès le mois de mars 2010 (année scolaire 2009-2010).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2009 à la Fédération Franche-Comté Nature Environnement (FCNE) pour la réalisation de son opération « La forêt m'a dit ... ».

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Reçu le 23 DEC. 2009

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0